

Le Canada et les Nations Unies

Dix-septième session du Conseil économique et social

LA dix-septième session du Conseil économique et social s'est tenue à New-York du 30 mars au 30 avril. M. Juan I. Cooke, d'Argentine, a été élu président, sir Douglas Copland, haut commissaire d'Australie au Canada, premier vice-président, et M. Jiri Nosek, de Tchécoslovaquie, second vice-président. Le Conseil a adopté dix-neuf résolutions, les plus importantes portant sur les points suivants: mouvement relatif des prix sur le plan des échanges internationaux; courant international des capitaux privés; esclavage; apatridie; travail forcé et liberté de l'information.

La résolution relative à la liberté de l'information, conçue en douze parties, avait trait principalement à des questions soulevées par l'examen du rapport de M. Salvador P. Lopez, des Philippines, nommé rapporteur en charge de ce sujet à la quatorzième session du Conseil en 1952. A cet égard, le Conseil a longuement étudié divers moyens d'assurer une présentation impartiale et exacte des nouvelles de caractère international, ainsi que l'indépendance des agences de nouvelles et d'empêcher que certains groupes ne se trouvent dans l'impossibilité de créer des entreprises nationales d'information indépendantes et de se procurer, à l'échelon international, des informations complètes et impartiales sur les événements d'ordre intérieur, faute de moyens de formation, de contrôle des facilités radiophoniques ou d'approvisionnements suffisants en papier-journal et en papier d'édition. Les douze sous-résolutions concernant la liberté de l'information formulaient diverses recommandations à l'intention des gouvernements et préconisaient certaines études en vue de la réalisation de ces buts.

Résolutions sur le commerce international et sur l'esclavage

Le Conseil a adopté par 12 voix contre 5 (Belgique, États-Unis, France, Norvège et Royaume-Uni), et une abstention (Australie), une résolution approuvant l'établissement d'une Commission consultative permanente du commerce international des produits de base, qui aurait pour tâche principale d'étudier certaines mesures et de soumettre certaines recommandations en vue d'empêcher toutes fluctuations excessives quant aux prix et au volume dans le commerce international des produits de base. Ces mesures porteraient notamment sur le maintien d'un rapport juste et équitable entre le prix des produits de base et le prix des produits fabriqués faisant l'objet d'échanges internationaux. L'établissement et l'organisation effectifs de la Commission devront cependant être différés jusqu'à la dix-huitième session du Conseil. Ce projet, qui a reçu l'appui chaleureux des pays insuffisamment développés du Conseil, dérive d'une résolution sur les prix des denrées faisant l'objet d'échanges internationaux, présentée par l'Argentine à la septième session de l'Assemblée générale en 1952. Celle-ci établit un groupe d'experts pour étudier le sujet, et c'est à la suite de l'examen de leur rapport que le Conseil a adopté la résolution ci-dessus.

La résolution sur le mouvement international des capitaux privés recommandait aux pays qui cherchent à attirer les capitaux privés étrangers de réexaminer certains programmes et certaines pratiques énumérés dans la résolution, afin d'améliorer le climat dans lequel s'effectuent les placements. Il a été